

## Un deuxième foyer de fourmis électriques a été découvert dans le Var

Les opérations d'éradication de cette espèce invasive très agressive n'ont pas commencé

Est-il trop tard pour endiguer l'installation en France métropolitaine de la fourmi électrique, une espèce envahissante particulièrement menaçante? Un deuxième foyer a été identifié en août dans la commune de La Croix-Valmer, dans le Var, a révélé France Inter, lundi 18 novembre. Un premier foyer avait été découvert il y a deux ans à Toulon, dans le même département. Depuis, l'Etat n'a toujours pas mis en place d'opération d'éradication dans la zone contaminée.

Microscopique (elle mesure 1,5 millimètre), de couleur jaune orangé et capable de se reproduire par clonage (sans fécondation du mâle), la *Wasmannia auropunctata* est originaire d'Amérique du Sud. Classée parmi les 88 espèces envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne, ses piqûres provoquent des sensations de brûlure et elle a des conséquences majeures sur la biodiversité.

A La Croix-Valmer, c'est le propriétaire d'une maison d'un quartier résidentiel qui a signalé la présence de ces fourmis après des piqûres « très douloureuses ». « Au moins une dizaine de villas sont contaminées, raconte Luc Gomel, ingénieur agronome de formation et spécialiste de la lutte contre les fourmis invasives. On trouve des fourmis dans les jardins mais aussi dans tous les espaces verts communs, le long des trottoirs, dans le réseau hydrographique... » A Toulon, le premier foyer avait été découvert par hasard par un jeune passionné de fourmis, et la présence de l'espèce, formellement confirmée en septembre 2022. Elle se trouve dans les jardins d'une résidence, mais aussi à l'intérieur des bâtiments et même à l'extérieur du site, dans le milieu naturel.

Dans les deux cas, l'hypothèse la plus probable est que cette espèce a été introduite par le biais de plantes ornementales. Une étude est en cours pour déterminer si le clone retrouvé à La Croix-Valmer est similaire à celui de Toulon, ou à celui de populations déjà observées dans d'autres pays, comme en Espagne. Au vu de la taille des colonies, le spécialiste Olivier Blight, enseignant-chercheur à l'université d'Avignon, estime que les fourmis ont dû arriver il y a au moins cinq ans.

Depuis le premier signalement, la réponse a été lente. En raison de l'inscription de la fourmi électrique sur la liste européenne en août 2022, l'Etat aurait dû mettre en place un plan d'éradication en trois mois. « Rien n'était prévu pour agir rapidement, observe Olivier Blight. Aucun pays européen n'a l'expérience d'une éradication d'une population de fourmis. Il a fallu un moment pour trouver des interlocuteurs, des opérateurs, des financements. »

Le chercheur et Luc Gomel assurent avoir en grande partie coordonné les efforts à la place de l'Etat – contacté, le ministère de la transition écologique n'a pas répondu. Faut-il de produit efficace contre les fourmis électriques disponible en Europe, ils ont d'abord obtenu une dérogation pour pouvoir utiliser une substance venue d'Australie. « Le produit doit avoir un "effet retard" : il ne doit pas agir tout de suite pour laisser le temps

**La « Wasmannia auropunctata », originaire d'Amérique du Sud, a des conséquences majeures sur la biodiversité**

*aux fourmis ouvrières de le ramener dans le nid et de contaminer un maximum de membres », explique Luc Gomel.*

Les deux spécialistes ont ensuite identifié les opérateurs à même de s'occuper de ces appâts toxiques, recherché des financements. Grâce au fonds vert, 190 000 euros viennent d'être débloqués pour trois ans. Les opérations d'éradication devraient pouvoir être mises en place à Toulon à partir du printemps prochain, lorsque les fourmis seront de nouveau actives. Des actions de prévention et de sensibilisation devraient aussi être menées. « On a perdu au moins un an, déplore Luc Gomel. La France n'est pas du tout organisée pour affronter un tel sujet. »

### Risque de dispersion

L'éradication d'une espèce invasive est possible au début de son implantation. Dans le Var, Olivier Blight estime que c'est encore envisageable, au vu des foyers connus. Si les effectifs de fourmis se sont renforcés à Toulon depuis 2022, l'expansion naturelle de l'espèce est assez lente. L'un des risques, en revanche, est la dispersion de la fourmi électrique par le biais des végétaux sortis des jardins infestés.

Une fois que l'éradication n'est plus possible, la seule option consiste à essayer de freiner l'invasion et de limiter les dégâts. « Plus on attend et plus gère une espèce invasive coûte cher », insiste Franck Courchamp, directeur de recherches au CNRS et spécialiste du sujet. Au cours des quarante dernières années, les invasions biologiques ont provoqué, au niveau mondial, des pertes financières équivalentes à celles causées par les séismes, les cyclones, les sécheresses ou les incendies. En Australie, 30 millions de dollars (28 millions d'euros) ont été dépensés pour lutter contre la fourmi électrique depuis 2006. Selon la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, les espèces exotiques envahissantes sont aussi en cause dans 60 % des extinctions d'animaux et de végétaux connus.

Les dégâts provoqués par la fourmi électrique sont très documentés. « Les premières victimes sont les autres fourmis locales, qui sont en compétition directe pour les ressources et l'espace, mais les fourmis électriques, très agressives, s'attaquent aussi aux autres insectes », décrit Olivier Blight.

Leur présence a des conséquences sur les vertébrés, qui quittent la zone parce que leurs proies sont moins abondantes et sont prédatées. En Nouvelle-Calédonie, par exemple, où la fourmi électrique a été signalée pour la première fois en 1972, le chercheur Hervé Jourdan a décrit une « altération irréversible » de la biodiversité de tous les milieux : la présence de cette espèce a conduit à une « diminution catastrophique, voire une disparition de groupes entiers (araignées, fourmis natives, scolopendres, carabes... et même geckos et lézards) », écrivait-il en 1996. ■

PERRINE MOUTERDE

**Les piqûres de cet animal microscopique provoquent des sensations de brûlure**